

*Aux Députées et Députés
Membres du Club des Communes*

Corminboeuf, le 4 septembre 2023

Objets de la session de septembre 2023 concernant les communes

Madame la Députée, Monsieur le Député, Chers-ères Membres,

Les membres du comité du Club des communes du Grand Conseil se permettent de vous faire part de leur détermination par rapport aux objets parlementaires concernant les communes et qui sont soumis à votre appréciation lors de la prochaine session du Grand Conseil.

MA 05.09.2023 Pt. 4

Révision du volet éolien du Plan directeur cantonal (PDC)

Le comité du Club des communes se réfère aux débats politiques et populaires concernant le dossier éolien. Il remarque que la plupart des communes concernées ont procédé à une votation consultative.

D'une part, les citoyennes et citoyens revendiquent le droit de s'exprimer et que leur avis compte et non seulement via des séances d'information ou une votation consultative, qui n'a pas de base légale non plus.

D'autre part, nous ne comprenons pas la position du Conseil d'Etat qui contredit la modification de la LATeC actuellement en consultation. En effet, cette dernière vise à soumettre au législatif communal l'affectation des terrains ; les droits constitutionnels d'initiative et de référendum à disposition des conseils généraux sont réservés. La votation sur les PAL inclurait des zones de valorisation de l'énergie.

Le comité du Club des communes se réfère au projet de modification de la LATeC en cours et son opportunité en l'espèce. Il rejette donc la position du Conseil d'Etat sur la demande de fractionnement, particulièrement sur la question de la démocratisation de la décision. Pour la seconde partie, il apprécie qu'il soutienne la constitution d'une commission.

ME 06.09.2023 Pt. 3

Loi modifiant la loi sur les droits de mutation et les droits sur les gages immobiliers

Bien que découlant de la mise en œuvre d'une motion, le comité du Club des communes met en évidence les conséquences financières importantes qu'ont ces modifications légales sur les communes. La perte fiscale estimée dans le rapport explicatif se monte à CHF 5 millions autant pour les communes que pour l'Etat. Il relève les énormes efforts qui devront être consentis par les communes. Les exonérations ne doivent pas entraîner des hausses d'impôts, sinon la mesure est contreproductive et un non sens.

Pour le surplus, il se rallie à la version bis de la commission parlementaire.



VE 08.09.2023 Pt. 4

Suppression des restrictions fribourgeoises concernant les limites aux cours d'eau

Le comité du Club des communes est satisfait de la réponse du Conseil d'Etat quant à la motion qui vise à se défaire de restrictions cantonales qui alourdissent les contraintes élevées de la Confédération concernant les espaces réservés aux eaux. Elle permettra à de nombreuses communes de pouvoir débloquer les situations qu'elle a à traiter avec le canton pour appliquer ces contraintes fédérales.

En ce qui concerne les variantes soumises, le comité du Club des communes soutient la variante 2 « suppression partielle de la limite de construction » en modifiant l'art. 25 al.3 LCEaux, tout comme le Conseil d'Etat. Cette variante permet plus d'efficacité. Compte tenu des discussions qui sont sur la table des Conseils communaux, nous souhaitons, le cas échéant, que cette modification légale soit concrétisée sans tarder et que la solution soit intégrée dans les discussions en cours.

ASSEMBLEE GENERALE LE 06.09.2023 à 12h00 (env. – à l'issue de la séance)

Nous vous rappelons avec plaisir l'invitation à l'assemblée générale du Club des communes qui aura lieu le **mercredi 6 septembre 2023 à 12h00 (à l'issue de la séance du Grand Conseil) à la salle des pas perdus – Hôtel Cantonal**

Après une introduction de la part de notre président Jacques Morand, l'assemblée sera conduite autour d'une conférence principale pour laquelle nous aurons le plaisir d'accueillir

Mme Christa Perregaux, Directrice adjointe d'Espace suisse qui traitera de la question thématique suivante : **Territoire d'urbanisation : quelle marge de manœuvre ?**

Durant la présentation, vous pourrez vous restaurer autour d'un apéritif dinatoire de manière à pouvoir profiter du temps à disposition pour échanger entre vous et notre invitée. Votre inscription est attendue via le formulaire suivant jusqu'au 4 septembre : <https://forms.office.com/e/KNnFUjBvk>

En vous remerciant pour votre attention et votre soutien, nous vous adressons, Madame la Députée, Monsieur le Député, Chers-ères Membres, nos salutations les meilleures.

CLUB DES COMMUNES DU GRAND CONSEIL

Jacques Morand
Président

Micheline Guerry-Berchier
Secrétaire